

CRAQ Inc.
100^e
Année

CIRCUIT

Revue mensuelle du Club Radio Amateur de Québec Inc.

Volume 41. Numéro 10

Juin 2025



Méritas 2025
Remis à Marc
VE2BOL

FÉLICITATIONS

Dans ce numéro :

Bref historique	15
Compte rendu	5-12
Convocation	1
Faire œuvre utile	13
Hamfests à venir	12
Mot du Président	2
Ne perdez pas le fil	13
Nos collaborateurs	16
Notez que	14
Ordre du jour	3
Radioworld	4

AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Club Radio Amateur de Québec inc. sont conviés à l'Assemblée générale qui aura lieu le **lundi 9 juin 2025, à 19h**, au Cégep Limoilou, campus de Québec, salle 2111, avec diffusion sur la plateforme de conférence vidéo du Club.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de réseau VE2CQ les soirs de réunion.

Jacques Paré VE2CJP, Secrétaire.

Sommaire :

- Une invitation
- Un compte bien rendu
- Hamfests à venir
- On se présente
- Des activités, en veux-tu, bin en v'là
- Et ça débute toujours à 19h

Mot du Président-directeur général



Bonjour à tous!

J'ai le plaisir, ce mois-ci, de vous partager deux bonnes nouvelles au sujet des dossiers techniques du Club! Premièrement, nous avons obtenu l'accès au site de VE2RCQ et une visite a eu lieu le 23 mai dernier en compagnie de Jacques VE2DOC, qui a conçu ce répéteur et en a assuré l'entretien depuis 1977! La prise en charge des répéteurs VHF et UHF de VE2RCQ par Yvan VE2FVY et Jean-Guy VE2GHU a débuté et l'installation d'équipements plus récents est en planification. D'autre part, le projet d'un lien Internet au Mont-Cosmos se concrétise! L'accès Internet nous permettra de réaliser différents projets d'intérêt dont l'installation d'un récepteur SDR pour l'écoute en ligne des bandes HF et l'installation d'une station *Paquet*. Plus de détails sur ces projets vous seront communiqués à la réunion.

En réponse à notre demande déposée en mars, le CRAQ a reçu une subvention de 2400 \$ du RLCB pour 2025! Cette subvention nous aidera grandement à assumer les frais récurrents d'entreposage, nous procurant ainsi de la marge de manœuvre pour nos autres projets et activités. Merci au **RLCB, au Comité Financement Loisir Communautaire Beauport (CLFCB) et au Bingo des Chutes** dont les bénéficiaires permettent au CFLCB d'offrir ces subventions!

Notre Brunch Méritas 2025 a rassemblé 45 personnes au restaurant **Cécile et Ramone** le 1^{er} juin dernier. Le Club a remis différents certificats visant à souligner la contribution de plusieurs bénévoles et l'activité s'est terminée par la remise du **Trophée Mérite Alex-Larivière**. Nos sincères félicitations à Marc VE2BOL qui s'est vu décerner le trophée cette année, ainsi qu'à Dany VA2KZ et Gaétan VE2VEI pour leur mise en nomination!

Des élections à cinq des sept postes du conseil d'administration du CRAQ auront lieu lors de l'assemblée générale du 9 juin prochain. Je veux remercier les membres du comité des mises en candidature pour leur excellent travail. En date du 20 mai, fin de la période des mises en candidatures, le comité avait reçu des candidatures pour quatre des cinq postes à combler. Depuis le 20 mai, le comité peut solliciter des candidatures pour le poste restant et il pourra recevoir les propositions de l'assemblée le soir de l'élection. Un vote secret pourrait donc avoir lieu s'il y avait plus d'un candidat pour le poste à combler. Il est important de noter qu'il faudra être présent dans la salle pour exercer votre droit de vote.

Le Field Day de l'ARRL se tiendra les 28 et 29 juin à la Maison Belle-Eau de Val-Bélair. Le coordonnateur, cette année, est Dave Cloutier VE2CDC. Les personnes intéressées à participer sont invitées à signaler leur intérêt à Dave en transmettant un courriel à l'adresse fieldday@craq.club. Les nouveaux radioamateurs qui ont obtenu leur certificat depuis le Field Day de l'an passé sont invités à venir opérer la station GOTA (Get On The Air) qui leur est réservée! Le projet d'un achat regroupé de T-Shirts du Field Day dont je vous ai parlé le mois passé a malheureusement dû être abandonné considérant le coût de revient trop élevé. Surveillez le site web du Club pour plus d'informations concernant le Field Day.

En terminant, voici les autres activités qui se dérouleront au cours de l'été. Pour ceux et celles qui sont intéressés par l'astronomie, nous sommes invités par la Corporation de l'Observatoire du Mont-Cosmos à l'observation des perséides le samedi 9 août au Mont-Cosmos, notre épluchette de blé d'inde se tiendra conjointement avec l'Association Radioamateur de Portneuf (date à déterminer) et le CRAQ sera présent au Hamfest de l'ARES le samedi 16 août.

Profitez bien du Field Day, de l'été, et de toutes les activités vous permettant d'expérimenter et de faire de la radio amateur!

Gaétan Trépanier, VE2GHO

Conseil d'administration
2024 2025



*Président-directeur
général*
Gaétan Trépanier,
VE2GHO
Courriel
ve2gho@craq.club



Ordre du jour
de l'assemblée générale des membres
du Club Radio Amateur de Québec inc.
le lundi 9 juin 2025, à 19h00

Cégep Limoilou, campus de Québec, salle 2111

avec diffusion sur la plateforme de conférence vidéo du Club



Vice-président
Dave Cloutier,
VE2CDC
Courriel
ve2cdc@craq.club



Secrétaire
Jacques Paré,
VE2CJP
Courriel
ve2cjp@craq.club



Trésorier
François Bérubé,
VA2RC
Courriel
va2rc@craq.club

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot de bienvenue et présentation des membres
3. Vérification de la régularité et du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle des membres du 9 septembre 2024
6. Rapport financier au 31 mai 2025
7. Suivi des dossier
 - a. Technique
 - i. Répéteurs
 - b. Réseaux VE2CQ
 - c. Remise de billets gratuits du RTC - Plaques de radioamateur
8. Activités
 - a. Retour sur le Brunch Méritas 2025
 - b. Field Day de l'ARRL les 28 et 29 juin
9. Capsule RAQI
10. Divers et questions des membres
11. Pause
12. Élections
13. Engagement solennel
14. Levée de l'assemblée

Jacques Paré VE2CJP, Secrétaire

Important : Prendre note qu'en raison de contraintes logistiques et techniques, **seuls les membres présents dans la salle** pourront voter si des postes en élection nécessitaient la tenue d'un vote secret.

ADMINISTRATEURS



Marc Bouchard,
VE2BOL

Courriel :
ve2bol@craq.club



Christian Fortin,
VE2WWI

Courriel :
ve2wwi@craq.club



Guy Poulin,
VE2GPP

Courriel :
ve2gpp@craq.club

Radioworld

Le premier choix au Canada pour les dernières nouveautés En Radioamateur



Revendeur Agréé
Support de garantie sur tous nos produits



Personnel Compétent
Nous sommes aussi des radio amateurs



Entreprise Canadienne
Fondée en 1990

Pierre

1 (866) 666-8600

En Français - 1 (416) 951-0386

SMS - 1 (289) 236-0636

Radioworld.ca

enfrancais@radioworld.ca



**Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des membres
du Club Radio Amateur de Québec inc.
Lundi 9 septembre 2024
Cégep Limoilou, campus de Québec, local 2111
avec diffusion sur la plateforme de conférence vidéo du Club**

1. Ouverture de l'assemblée

La réunion débute à 19 h 06.

Étaient présents :

Gaétan Trépanier VE2GHO, président-directeur général
Dave Cloutier VE2CDC, vice-président
François Bérubé VA2RC, trésorier
Jacques Paré VE2CJP, secrétaire
Marc Bouchard VE2BOL, administrateur
Christian Fortin VE2WWI, administrateur
Guy Poulin VE2GPP, administrateur

Absent : Aucun

2. Présentation des membres

Gaétan VE2GHO souhaite la bienvenue aux membres présents à cette assemblée générale annuelle.

À l'appel de Gaétan VE2GHO, chaque personne présente en salle se présente à tour de rôle. Ensuite, à l'invitation de Dave VE2CDC, chaque participant en vidéoconférence se présente. On compte ainsi, à l'ouverture de l'assemblée, vingt-et-une personnes dans la salle et vingt personnes sur la plateforme de conférence vidéo. En cours de réunion, une personne viendra s'ajouter en salle et cinq personnes rejoindront la conférence vidéo.

3. Vérification du quorum

Gaétan VE2GHO mentionne que l'assemblée a été convoquée par un courriel aux membres le 2024-09-03 et que la convocation a été reprise dans la revue Circuit transmise aux membres par courriel le 2024-09-07. À l'ouverture de l'assemblée, le club comptait 229 membres dont 14 qui ne sont pas radioamateurs et n'ont pas droit de vote. En vertu de nos statuts, le quorum est fixé à cinq pour cent du nombre de membres ayant droit de vote. En excluant 14 membres sans droit de vote, le quorum d'un minimum de onze membres est donc atteint.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Gaétan VE2GHO fait la lecture de l'ordre du jour que Dave VE2CDC partage à l'écran. Il rappelle qu'en assemblée générale, aucun élément décisionnel ne peut être ajouté à l'ordre du jour préalablement diffusé mais qu'il est possible d'inscrire des éléments d'information à l'item « 13 Divers et questions des membres ».

Jacques VE2JMS demande si on présentera les objectifs du club pour 2024-2025. Gaétan répond qu'il en parlera au point 13.

Proposition d'adopter l'ordre du jour.

Il est proposé par Michel VE2SIG, appuyé par Jean-Émile VE2XZT, d'adopter l'ordre du jour sans modification.

Gaétan pose la question et personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2024

Gaétan VE2GHO mentionne que le compte rendu de l'assemblée générale du 10 juin 2024 a été transmis par courriel aux membres le 2024-09-03 puis publié dans la revue Circuit transmise aux membres par courriel le 2024-09-07 et qu'il est également disponible aux membres sur le site internet du club. Dave VE2CDC partage le texte à l'écran.

Proposition d'adopter le compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2024.

Il est proposé par Patrice VE2PTB, appuyé par Jean VA2CQE, d'adopter sans modification le compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2024.

Gaétan pose la question et personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil d'administration sortant

a. Rapport du président-directeur général

Gaétan VE2GHO fait lecture du rapport annuel du président-directeur général, préparé à l'intention de l'assemblée générale et à des fins de reddition de compte à la Ville de Québec. Il résume les activités dans l'ordre utilisé dans l'organigramme du club.

b. Rapport du trésorier

Jacques VE2JMS présente les principaux éléments du rapport financier au 2024-06-30, transmis aux membres par courriel le 2024-09-07. Dave VE2CDC partage le document à l'écran.

Pour la période du 2023-07-01 au 2024-06-30, on y voit :

Revenus : 14104,62 \$

Dépenses : 12516,90 \$

Chèques en circulation : 103,35 \$

Actif

Caisse – compte d'opérations : 1312,26 \$

Caisse – compte Avantage entreprise 16926,21 \$

Compte PayPal : 86,49 \$

Petite caisse : -- \$

Part de qualification Desjardins 5,00 \$

Dépôts – Cartes magnétiques 40,00 \$

Inventaire – Articles promotionnels : 18,36 \$

Inventaire (à mettre à jour ultérieurement) -- \$

Total de l'actif : 18388,32 \$

Passif

Comptes à payer 0,00\$

Total du passif 0,00\$

Avoir des membres (Actif – Passif) 18388,32 \$

Bilan des adhésions/renouvellements depuis le 1er juillet 2023

Adhésion individuelle – membre 203

Adhésion familiale – membre principal 12

Adhésion familiale – membre supplémentaire 13

Total : 228

Victor VE2VZT demande quelle période couvre l'année financière. Jacques répond que notre année financière va du 1er juillet au 30 juin.

Proposition d'adopter le rapport financier annuel au 30 juin 2024.

Il est proposé par Patrice VE2PTB, appuyé par Christian VE2SRU, d'adopter le rapport financier annuel 2023-2024.

Gaétan pose la question et personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

c. Rapport sur l'entretien des répéteurs

Yvan VE2FVY rapporte qu'il a réalisé, avec des collaborateurs, une tournée annuelle des répéteurs. Trois visites ont été faites au site de VE2RAA, notamment pour le remplacement du répéteur UHF. Une visite au site de VE2RQR avec Guy VE2SAR a permis un réaménagement de certains équipements et l'installation d'une batterie (alimentation d'urgence). Une autre visite au site de VE2RVD, en compagnie de Christian VE2SRU, a été nécessaire pour couper une branche qui nuisait aux câbles menant aux antennes.

Guy VE2SAR demande si d'autres visites d'entretien sont prévues. Yvan répond que d'autres travaux seront nécessaires au site de VE2RMG.

d. Rapport sur les activités

Marc VE2BOL présente un tableau des activités sociales, avec les dates et le nombre de participants. On y trouve notamment l'épluchette de blé d'inde et les Perséides, le dîner de Noël, la cabane à sucre et le brunch Méritas.

7. Rapport du vérificateur pour l'année 2023-2024

Sylvain VA2SYP présente son rapport de vérification pour l'année financière 2023-2024 en abordant le mandat, les travaux réalisés, l'opinion du vérificateur, les autres constats du vérificateur et les recommandations pour 2024-2025. L'opinion générale est positive malgré une réserve quant à l'absence de la valeur de l'inventaire. Le rapport est présenté en annexe.

En lien avec la recommandation d'émettre systématiquement des reçus lors de la réception de paiements sous forme non-électronique, Gaétan demande s'il est nécessaire de présenter un reçu même pour un montant minime. Sylvain répond par l'affirmative.

Proposition d'adopter le rapport du vérificateur pour l'année 2023-2024.

Il est proposé par Louis VE2NZR, secondé par Guy VE2SAR, d'adopter le rapport du vérificateur pour l'année 2023-2024.

Gaétan pose la question et personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

8. Montant maximal des dépenses courantes que doit gérer le Comité exécutif (article 5.1.2)

Gaétan VE2GHO indique que le C.A. a adopté une résolution, le 2024-08-26, à l'effet de conserver le montant précédemment établi, soit 1200 \$.

Guy VE2SAR demande si, en raison de l'inflation, il serait utile d'augmenter le montant prévu. Gaétan répond que cette préoccupation a été considérée par le C.A. et qu'il a été convenu de laisser le montant à 1200 \$.

9. Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025

Gaétan VE2GHO présente les prévisions budgétaires 2024-2025 adoptées par le C.A., avec un ajustement pour présenter un budget équilibré. Dave VE2CDC partage les tableaux à l'écran. Le budget équilibré proposé comprend des revenus et des dépenses de 16747 \$.

François VA2RC signale que le paiement des factures nécessite deux signatures et, dans le cas de remboursement d'une dépense faite par un des signataires autorisés, celui-ci ne doit pas autoriser sa propre dépense.

François mentionne aussi qu'une fois adoptées par l'assemblée, les prévisions budgétaires seront transposées dans l'outil de suivi de la comptabilité.

Proposition d'adoption des prévisions budgétaires 2024-2025

Il est proposé par Louis VE2NZR, appuyé par Johanne VA2TP, d'adopter les prévisions budgétaires présentées en fonction d'un budget équilibré comprenant des revenus et des dépenses de 16747 \$.

Discussion sur la proposition :

Il est proposé par Jacques VE2JMS, appuyé par Michel VE2SIG, de prévoir un montant de 350 \$ pour un repas des administrateurs au restaurant en guise de remerciement pour le travail effectué tout au long de l'année.

Discussion sur la proposition d'amendement:

Gaétan remercie Jacques et Michel pour cette proposition et mentionne que, selon ses souvenirs, cette pratique a déjà existé, qu'elle ne faisait pas l'unanimité et qu'elle a finalement été retirée.

Certains administrateurs du Club indiquent qu'ils ne se sentent pas réellement à l'aise avec ce type de récompense malgré la bonne intention de Jacques et Michel.

Jean VA2CQE demande quelle dépense sera retirée pour maintenir un budget équilibré. Gaétan répond que les provisions des sous-catégories Achat de matériel des postes Technique - Informatique et Technique – Répéteurs pourraient être ajustées si requis.

Guy VE2VAG indique qu'il appartient aux membres de décider.

Martin VE2PWM demande le vote sur l'amendement proposé. Gaétan compte dans la salle 6 pour, 7 contre et 9 absentions; en conférence vidéo, Gaétan compte 2 pour, 11 contre et 12 abstentions. Au total, on compte donc 8 pour, 18 contre et 21 absentions.

La proposition d'amendement est rejetée.

Gaétan pose la question et personne ne demande le vote sur la proposition initiale.

Adopté à l'unanimité.

10. Élection du vérificateur pour l'année 2024-2025

Proposition d'élection du vérificateur pour l'année 2024-2025

Patrice VE2PTB propose Sylvain VA2SYP; Guy VE2SAR appuie la proposition. Il n'y a pas d'autre proposition; Gaétan VE2GHO demande à Sylvain s'il accepte; Sylvain répond par l'affirmative. Gaétan pose la question et personne ne demande le vote. Gaétan déclare Sylvain élu par acclamation.

11. Présentation de l'organigramme du club

Dave VE2CDC partage à l'écran et Gaétan VE2GHO commente une nouvelle version de l'organigramme.

Jean VA2CQE demande de corriger son inscription dans la section des animateurs des réseaux 2 m FM.

Victor VE2VZT demande d'ajouter son nom à titre d'animateur du Réseau Fusion International.

12. Capsule RAQI

En l'absence de Guy VE2XTD, Gaétan VE2GHO mentionne la tenue de l'assemblée générale de RAQI, le samedi 2024-09-14. Gaétan y sera à titre de membre du Conseil consultatif des clubs (CCC) pour représenter le CRAQ.

Gaétan annonce aussi que le C.A. a présenté la candidature de Dave VE2CDC pour la nomination du radioamateur de l'année. La candidature de Dave est surtout axée sur le développement d'un nouvel outil de journalisation des réseaux, qui fera d'ailleurs l'objet de la conférence à l'assemblée mensuelle d'octobre.

13. Divers et questions des membres

Marc VE2BOL indique qu'il organise des déjeuners mensuels amicaux, le quatrième dimanche de chaque mois, au restaurant Mikes du boul. Pierre-Bertrand.

Guy VE2VAG demande si le permis délivré au RLCB par la Régie des alcools, des courses et des jeux serait applicable pour effectuer le tirage d'un radio. Gaétan VE2GHO répond par la négative; la demande d'un permis à cet effet est lourde et surtout destinée à financer des clubs.

Gaétan VE2GHO remet une plaque à Jacques VE2JMS pour le remercier de ses services à titre de trésorier pour les années 2019 à 2024.

Gaétan remettra aussi une plaque à Claude VE2CGC, absent de l'assemblée, pour son rôle d'administrateur pour la saison 2023-2024.

Jean-Denis VE2JDL demande s'il y aura des ateliers techniques, par exemple sur les antennes, à d'autres moments que les assemblées. Gaétan répond que c'est possible si quelqu'un veut bien prendre en charge ce genre d'activités. Gaétan invite les personnes intéressées à tenir ces activités à écrire au C.A., Christian VE2WWI assurera la coordination des activités.

14. Levée de l'assemblée

Proposition de lever l'assemblée

Il est proposé par Louis VE2NZR, appuyé par Thomas VA2TL, de lever l'assemblée à 21 h 42.

Adopté à l'unanimité.

Préparé par Jacques Paré VE2CJP
Secrétaire

Annexe 1 - Rapport du vérificateur 2023-2024 (transcription)

Club Radio Amateur de Québec Inc.
Rapport du vérificateur 2023-2024

9 septembre 2024

Mandat

Selon les statuts du Club, art. 8.1, le mandat du vérificateur est le suivant :

Un vérificateur est élu pour vérifier la bonne tenue des livres comptables, ainsi que la conformité des dépenses avec les décisions de l'Assemblée des membres, du Comité exécutif et du Conseil d'administration du Club.

De plus, l'art. 8.4 des statuts définit les devoirs du vérificateur:

Le vérificateur a le devoir :

- a) *de surveiller la comptabilité et de vérifier l'encaisse;*
- b) *d'examiner les inventaires et les comptes;*
- c) *de vérifier la conformité des dépenses avec les décisions de l'Assemblée des membres, du Comité exécutif et du Conseil d'administration du Club;*
- d) *de faire rapport à l'Assemblée générale annuelle de septembre.*

Le Conseil d'administration du Club est responsable de la comptabilité et de la préparation des rapports financiers, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation de rapports financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur la comptabilité et les rapports financiers, sur la base de sa vérification.

Travaux réalisés

Les travaux réalisés par le vérificateur pour l'année 2023-2024 ont été les suivants :

- a) Une rencontre de transfert du dossier a eu lieu entre le vérificateur des dernières années et celui de l'année 2023-2024.
- b) Chacune des entrées aux journaux des revenus (302 entrées) et des dépenses (85 entrées) a été vérifiée. Notamment, l'ensemble des renouvellements des membres et des inscriptions au cours de base, qui représentent environ 80% des revenus du Club (hormis les subventions), ont été vérifiés.
- c) L'exactitude des rapports financiers mensuels présentés aux membres et du rapport financier annuel a été vérifiée, incluant le solde de l'encaisse à la fin de chaque mois.
- d) La présence de pièces justificatives pour chaque dépense, de même que la conformité des dépenses avec les décisions de l'Assemblée des membres et du Conseil d'administration du Club ont été vérifiées.

À la suite de ces travaux, une série de 18 questions d'éclaircissement a été transmise au Président-Directeur général et au trésorier du Club, qui y ont répondu à la satisfaction du vérificateur. Des corrections mineures aux journaux et aux rapports financiers en ont découlé.

Opinion du vérificateur

- Sur la base des travaux réalisés, le vérificateur considère avoir obtenu l'assurance raisonnable que la comptabilité et les rapports financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Club au 30 juin 2024 et qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives. Il considère également que les dépenses ont été faites en conformité aux décisions de l'Assemblée des membres et du Conseil d'administration du Club. Il estime que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le vérificateur émet toutefois une réserve quant à son opinion en raison de l'absence, au bilan, de la valeur de l'inventaire des biens du Club. Cette valeur devrait hausser l'actif de façon significative.

Autres constats du vérificateur

- De façon générale, le vérificateur a un avis positif quant à la tenue de la comptabilité du Club. Les documents comptables qui lui ont été fournis étaient complets, à quelques exceptions près qui ont été corrigées lorsque signalées. Les travaux ont pu être menés sans difficulté notable.
- Les inscriptions dans les journaux des revenus et des dépenses étaient parfois négatives, c'est-à-dire que certaines dépenses apparaissaient dans les revenus et vice-versa. Afin de faciliter les inscriptions et la lecture de celles-ci, il serait préférable d'éviter cette pratique.
- Afin d'avoir un portrait juste de l'actif, et de limiter le risque financier en cas de perte de biens (feu, vol, vandalisme, catastrophe naturelle, etc.) face aux compagnies d'assurances, le Club devrait effectuer un inventaire physique des biens qu'il possède. Cet inventaire devrait considérer, sans s'y limiter, l'entrepôt actuel, les sites des répéteurs et tout autre emplacement où du matériel du Club serait entreposé. Pour chacun de ces items, l'inventaire devrait com-

prendre minimalement une courte description de l'item, sa localisation, la date et le coût d'achat de même que la valeur actuelle et la valeur de remplacement. Des photos seraient également utiles.

- Les documents transmis au vérificateur ne comprenaient pas de reçus qui auraient été émis par le Club lors de la réception de paiements non électroniques (en espèces, par chèque ou mandat-poste). Il semblerait toutefois que des reçus sont émis pour la majorité des paiements en argent, en particulier pour les frais d'examen payés aux examinateurs et remis au club ainsi que dans tous les cas où il n'y avait pas de bien tangible (ex. : vente d'articles promotionnels) en échange du montant reçu. L'émission d'un reçu dans le cas de paiements non électronique est une bonne pratique et devrait être systématique.

Recommandations pour l'année 2024-2025

- Avancer de façon significative dans la réalisation de l'inventaire des biens du Club.
- S'assurer que les entrées au journal des revenus représentent bien des revenus et que les entrées au journal des dépenses représentent bien des dépenses, ou utiliser un seul journal comptable comportant les revenus et les dépenses.
- S'assurer que des reçus papier sont systématiquement émis lors de la réception de paiements sous forme non électronique (espèces, chèques, mandats-poste) et qu'ils sont transmis au vérificateur au moment de la vérification annuelle.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais préciser que j'ai eu une excellente collaboration de Gaétan VE2GHO et de Jacques VE2JMS, à qui j'ai transmis mes questions. Ils ont répondu rapidement et avec toutes les informations nécessaires pour me permettre de finaliser la vérification. Je remercie également Patrice VE2PTB pour la rencontre de transfert du dossier.

(Original signé)

Sylvain Parent VA2SYP

Vérificateur 2023-2024

Voici une liste des *Hamfests* qui auront lieux au Québec dans les prochains mois :

16 août 2025 Hamfest de l'ARES
1012, rue Pierre-Beaumont, Lévis, 8 h 30

20 septembre 2025 Hamfest de Drumondville
325, boul. Saint-Joseph Ouest, Drumondville, de 9 h à 12 h

18 octobre 2025 Hamfest de Longueuil
1591, boul. Roland-Therrien, Longueuil, 8 h 30

Source: Michel VA2RCN

Faire œuvre utile!

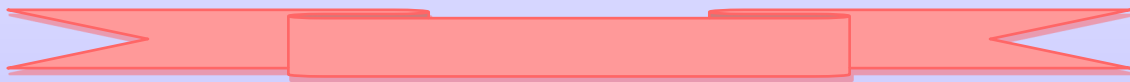
De tout temps et de tous azimuts, le bénévolat, si rare soit-il, n'a jamais été reconnu à sa juste valeur par ses pairs. Comme pour chaque bonne règle sociale et communautaire, il y a des exceptions. (Tiens, cela me rappelle mes cours de grammaire.)

Nous avons la chance au CRAQ d'avoir des administrateurs sensibles à ce merveilleux apport qu'est le bénévolat. À cela je ne peux qu'applaudir! Vous me permettez les amis de les remercier pour cette belle ouverture enrobée de classe et de reconnaissance.

Sans faire aveu de confession, je me suis souvent demandé si la reconnaissance était en voie d'extinction et jetée aux orties dans bien des sphères commerciales de la vie courante. Mais bon, heureusement ce n'est pas le cas dans notre fleuron qu'est le CRAQ dont les membres portent fièrement le flambeau bien haut à l'aube de son centenaire.

Dans la foulée de ce qui précède, parlant de faire œuvre utile, si nous sommes 235 membres en règle, alors pourquoi est-ce si difficile de trouver un ou des animateurs en alternance sur le réseau VE2CQ à 19h30 le samedi soir? Il ne suffit que délaisser le « je » pour endosser le « nous ». Sans quoi, espérer après ceux qui ne désirent pas animer peut devenir aussi long que d'attendre un bateau à...l'aéroport!

Michel Beaumont, VE2MQE



Ne perdez pas le fil !

Certains amateurs des bandes HF optent pour une antenne filaire, c'est bien là une de leurs prérogatives. Bien sûr, les raisons peuvent être nombreuses. Pour plusieurs ce sera la morphologie du terrain, l'espace restreint, le coût modique d'une telle installation ou simplement par choix.

Mais là ne s'arrête pas le projet! Optez-vous pour une dipôle conventionnelle, un V inversé, une dipôle en L, une rhombique ou bien un long fil aléatoire? En fait, peu importe votre choix, il y a un paramètre extrêmement important à considérer: quel type de fil sera idéal pour mon projet?

Les amis, si j'ai un conseil à vous donner, optez pour un fil d'un seul brin en cuivre. Le calibre 14 ou 13, selon votre choix, sera assez solide pour ne pas casser sous le poids du verglas et du dieu Éole. Il ne faut jamais faire l'erreur d'oublier les tracas, voire même les avaries possibles causés par les intempéries. Pour terminer avec une belle signature digne d'un radioamateur fier et complet, une bonne mise à la terre couronnera le tout pour ne pas vous exposer à un péril...superflu!

Michel Beaumont, VE2MQE

Notez que . . .

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 30 juin pour télécharger votre carte de membre de l'année 2024-2025 en vous rendant à la section [Gérer votre compte \(craq.club\)](https://craq.club) sur le site web. À partir du 1^{er} juillet, la carte produite sera celle de l'année 2025-2026. La carte de membre peut être téléchargée à tout moment au cours de l'année et indique les dates de début et de fin de votre adhésion.





On est sur la même longueur d'onde

On se retrouve sur
le web au
www.craq.club



Alexandre Larivière VE2AB,
fondateur du Radio Club
de Québec, à sa station radio,
en juillet 1977.

Photo: Jules Gobeil, VA2JG

BREF HISTORIQUE



Alexandre Larivière, ingénieur de profession et l'un des fondateurs du Club Automobile de Québec, et un groupe d'employés civils, créent, le 23 mars 1926, le Radio Club de Québec, incorporé en vertu de la Loi des clubs de récréation (S.R.Q. 1925, c. 2570) sous le nom de « Radio Club de Québec et Radio Club of Québec ». Il sera rebaptisé, le 18 décembre 1978, Club Radio Amateur de Québec inc. (C.R.A.Q.).

Avec l'arrivée sur le marché de récepteurs plus modernes et l'établissement de services d'entretien et de réparation par les vendeurs, le rôle du Club tend à diminuer, de même que l'intérêt de ses membres. C'est à ce moment que le Radio Club de Québec change un peu de vocation. On retrouve dans ses rangs un nouveau type de membres : des amateurs licenciés possédant des stations expérimentales. De ce fait, la mission du Club est modifiée. Il s'agit maintenant de regrouper les amateurs de la radio, de promouvoir et propager leurs intérêts tout en favorisant leur habileté technique et leur culture. Pour ce faire, le Club aide ses membres dans la construction, l'entretien et la mise en fonction d'appareils expérimentaux. C'est aussi le rôle du C.R.A.Q. de tenir les membres informés sur les nouvelles technologies. Ceci est vrai sauf pour ce qui est de la période de 1939 à 1945, où le Club cessa pratiquement toutes activités en raison de la guerre .

Statut et missions du Club

Le C.R.A.Q. a le statut d'organisme sans but lucratif (OSBL) et ses missions figurant aux statuts et règlements sont:

- de regrouper les radioamateurs ainsi que toute personne portant un intérêt à la radio amateur afin de favoriser le développement de leur habileté technique et de leur culture;
- de promouvoir et protéger les intérêts des radioamateurs de la région de Québec, du pays et de la communauté internationale;
- de travailler au développement et à la promotion de la radio amateur en tant que loisir scientifique et culturel;
- de mettre à la disposition de ses membres et de la communauté radioamateur locale des équipements favorisant la pratique de la radio amateur;
- de fournir à la communauté des services de communications en situation d'urgence ou lors d'événements à caractère public.

Merci à nos précieux collaborateurs

Le Club Radio Amateur de Québec

Le Club a été constitué en corporation par lettres patentes émises le 23 mars 1926 en vertu des statuts refondus du Québec, Loi des Clubs de récréation, chapitre 257, S.R.Q. 1925, sous les noms de Radio Club de Québec et Radio Club of Québec.

Le nom du Club a été modifié le 18 décembre 1978 pour devenir Club Radio Amateur de Québec inc., conformément à l'article 4 du chapitre 298, S.R.Q. 1964. Il est également identifié par le sigle C.R.A.Q.

Club Radio Amateur de Québec inc.
11 avenue du Couvent, local 101
Québec, QC
G1E 6R9

Téléphone : 418 666-6125 poste 301

Courriel : ve2cq@craq.club

Journal : journal@craq.club

Rédacteur

Rodrigue Leclerc VE2ETR

Réviseurs

Gaétan Trépanier, VE2GHO

Jacques Paré, VE2CJP

Le CRAQ est membre de



Revue mensuelle du Club Radio Amateur de Québec inc.

(Sauf pour les mois de juillet et août)

Les images et les photos, lorsque non identifiées, proviennent de

Creative Commons
Unsplash ou Pinterest



UNIVERSITÉ LAVAL



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de
Beauport



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Jean-François SIMARD

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY

418 660-6870
Jean-Francois.Simard.MONT@assnat.qc.ca



LE REGROUPEMENT DU LOISIR COMMUNAUTAIRE DE BEAUPORT

